

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

N° 2023-AG-016

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉGLY ET DU CCAS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n° 2022-023-14 du 19 mai 2022 maintenant le paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 4 le nombre de suppléants représentant la collectivité ;

CONSIDERANT le procès-verbal de carence d'organisation syndicale représentative aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, en date du 27 octobre 2022 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de composition du comité social territorial suite à tirage au sort, en date du 8 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que dans l'article 50 du décret susvisé, il est indiqué que si les agents désignés par le sort n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués à des représentants des collectivités territoriales dont relève le personnel ;

CONSIDERANT que seul six agents tirés au sort ont acceptés leur mandat et que deux sièges de représentants du personnel suppléant restent à pourvoir ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner les représentants de la Collectivité parmi les membres de l'organe délibérant ;

ARRETE

ARTICLE 1 – À compter du 9 décembre 2022, et pour la durée du mandat, sont désignés au titre des représentants de la collectivité d'ÉGLY, pour siéger au Comité Social Territorial :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Edouard MATT	Madame Christine ROCH
Madame Catherine MILLER	Madame Chantal MERTZ
Madame Sandrine BESANÇON	Monsieur Arnaud GOUSSEFF
Monsieur Bernard FROGER	Monsieur Gérard LEDUC

Sont désignés au titre des représentants du personnel d'ÉGLY, pour siéger au Comité Social Territorial :

Titulaires	Suppléants
Madame Fabienne AMBONATI	Madame Diangou DIOUMASSI
Madame Corinne DAVE	Monsieur Fabrice TANG TONG HI
Madame Lactitia PINTO	Monsieur Philippe LEHMANN
Madame Sandra KLOBUCAR	Monsieur Christian DELAHAIE

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de PALAISEAU.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 16/02/23
et de la notification le :
Le Maire

Egly, le 16 février 2023
Le Maire d'Egly
Edouard MATT



Edouard MATT